MOTION : le lycée 4.0

Depuis la rentrée 2018, le LPO Jean Talon est engagé dans le projet impulsé par la région Grand-Est « lycée 4.0 ». Nous sommes un lycée de la seconde vague.

Après concertation entre les enseignants, il semble que ce projet ne leur donne pas satisfaction :

* En premier lieu, la disponibilité et l’accès aux manuels numériques posent problème car les commandes sont passées tardivement. C’est pourquoi ils ne furent accessibles, pour préparer la rentrée du 1er septembre, qu’à la fin du mois de septembre. Leur prise en main fut donc tardive. En outre, l’accès auxdits manuels est conditionné à l’acceptation d’une licence dont voici quelques extraits :

*Pour Edulib/Magnard « Edulib n’est pas responsable de l’utilisation frauduleuse de l’application. Il décline toute responsabilité quant à toute intrusion dans ses systèmes informatiques et quant à tout pillage de toute donnée qui pourrait en résulter. (…) Edulib n’est pas responsable de la transmission éventuelle de virus par le biais de l’application… Edulib n’encourt aucune responsabilité pour les dommages indirects du fait des présentes, perte d’exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais. »*

*Pour Hatier : « Cependant la société ne maitrise pas tous les risques d’intrusion par voie de piratage ou inhérents au fonctionnement et à l’utilisation d’internet, et pour lesquels la Société ne saurait être tenue pour responsable ».*

Nous sommes donc contraints de courir ces risques pour travailler !!! Quelles sont alors les responsabilités de l’employeur et de la région ?

Nous sommes d’autant plus inquiets que l’équipement informatique des enseignants semble être un angle-mort de cette politique : certes, M. Le Proviseur a rappelé lors d’un conseil pédagogique que nous pouvons venir travailler au lycée qui dispose d’un parc informatique (8 PC en salle des professeurs pour 80 enseignants). Au moment de la préparation de la rentrée, l’EPLE est fermé de mi-juillet à mi-août. Dans les faits, nombre d’enseignants se sentent obligés d’utiliser un matériel personnel.

* Cet état de fait génère de l’inquiétude quant à la mise en œuvre de la rentrée 2019 d’autant qu’une réforme du baccalauréat général, technologique et professionnel, devra être mise en place. De nouveaux programmes devront être préparés pendant les vacances d’été avec de nouveaux manuels. Nous nous interrogeons donc sur la qualité de la préparation ainsi que sur le stress voire l’anxiété que cette situation engendrera.
* Nous sommes fin novembre et l’accès aux manuels numériques posent encore des problèmes à un certain nombre d’élèves. Comment peuvent-ils dans ces conditions travailler sereinement, préparer leur orientation et le baccalauréat ? En outre, l’ergonomie des appareils n’étant pas toujours adéquate, les élèves ont du mal à naviguer dans les livres numériques voire sur les pages elles-mêmes (il faut qu’ils zooment/dézooment, cherchent tel document, telle question….).
* La plus-value des manuels semble plus qu’incertaine : leurs fonctionnalités n’offrent que peu d’intérêts (surligner dans un texte !). Les enseignants ont constaté que les apprenants ne peuvent toujours pas compléter les exercices (d’où la nécessité de multiplier les photocopies) et / ou enregistrer leurs réponses.

N.B. : certaines familles ont décidé d’acheter ou de se procurer des ouvrages papiers mais bien sûr cela génère des surcoûts que toutes ne peuvent assumer.

Nous (enseignants, assistant informatique) perdons énormément de temps à aider les élèves à configurer leur accès au wifi et aux manuels numériques mais aussi à se connecter aux ressources mises à disposition via l’ENT.

Cette mise en place entraine également une surcharge de travail pour les professeurs documentalistes chargés de la gestion des manuels numériques. Ceux-ci sont fortement sollicités par les enseignants et les élèves afin de tenter de résoudre les difficultés rencontrés. Cela affecte les autres missions des professeurs documentalistes en raison du temps consacré à leurs résolutions. Pour rappel, ces derniers effectuent ces missions sans contrepartie financière, et ce alors que **la nouvelle circulaire de missions des professeurs documentalistes (n°2017-051 du 28 mars 2017) ne fait aucune mention de la gestion des manuels scolaires (fussent-ils numériques).**

Par ailleurs, des tensions et des problèmes disciplinaires nouveaux apparaissent : des élèves qui refusent de prendre les cours sur feuille, qui refusent de se procurer les livres de lecture en français, qui jouent, regardent des vidéos… au lieu de suivre le cours… Ces dernières attitudes nous inquiètent car ce qui est en jeu c’est la qualité réelle des apprentissages des élèves.

* La mise en place chaotique de l’accès au Wifi (il peut être indisponible à certaines heures, dans certaines salles voire inaccessible pendant des semaines) conduit à rendre plus pénible la tâche des enseignants. Nous sommes souvent contraints d’accepter que des élèves partagent leur connexion avec leur téléphone portable quand leur abonnement leur permet (quid du prix) ! Par ailleurs, le déploiement de ce dispositif nous interpelle à l’heure où des questions se posent quant à l’innocuité de l’exposition aux ondes en particulier pour les plus jeunes.
* L’accès au matériel informatique n’est pas optimum : de nombreux élèves, en particulier à la SEP, n’ont pas encore de matériels. De plus, ce dernier n’est pas toujours adapté notamment concernant la taille de l’écran. Le coût d’acquisition des appareils est un frein pour certaines familles d’autant que le paiement en plusieurs fois a été délégué à un organisme de crédit. Le dossier financier des familles les plus modestes les exclut donc de cette procédure qui, de surcroît, en renchérit le coût. Pourquoi le conseil régional a-t-il choisi cette solution ? Est-il envisagé de nouvelles modalités d’acquisition moins coûteuses et plus égalitaires ? Ce sont les élèves les plus modestes, qui déjà ont un moindre accès à la culture, y compris scolaire, qui connaissent le plus de difficultés scolaires, qui sont les plus pénalisés. Le lycée 4.0 tend à renforcer les inégalités à l’école ! Il nous semble que le dispositif « BYOD » (bring your own device) interroge qu’à la gratuité de la scolarité.
* La région Grand-Est permet aux élèves de télécharger la suite bureautique de Microsoft. Si nous comprenons tout l’intérêt que peut avoir cette entreprise de ce partenariat, nous nous demandons pourquoi la région a fait ce choix alors qu’il existe une suite bureautique gratuite ?

Pour pallier nombre de difficultés, nous sommes contraints de multiplier les photocopies ce qui est coûteux.

Nous interrogeons aussi sur le coût du lycée 4.0 versus la carte lycéo qui préexistait en Champagne-Ardenne et qui donnait entière satisfaction aux usagers et aux enseignants.

Les représentants des enseignants au conseil d’administration du LPO Jean Talon